

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2023 à vingt et une heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 27	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 27	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA Mme Céline TONOT M. Jean-Marc RETY Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX M. Jean-Marc GONÇALVES Mme Marie-Line BONNOT Mme Florence BIZOT	M Luc LE LORC'H M. Christian CHEVREUX Mme Béatrice SIMON M. Jean-Luc JONCOUR Mme Patricia QUELIN Mme Fabienne VION M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE M. Jonas MOUNDANGA Mme Hélène MARTEEL Mme Cyrielle VILLANI M. Fernando NOVO Mme Valérie GRANDET
Membres absents		
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT) M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX) Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Béatrice SIMON) M. Christophe SAGE (pouvoir à M Jean-Marc GONÇALVES) M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M Jean-Luc JONCOUR)	Mme Anne MILLOT (pouvoir à Mme Patricia QUELIN) M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION) M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI) Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

**N° 2023-059 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ALC pour accompagner le développement du football féminin**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la montée en Championnat national de Division 3 de la Section féminine de l'ALC Football, il est proposé au Conseil municipal de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'ALC Longvic, en l'intégrant au sein de l'avenant à la Convention ALC Longvic qui sera soumis au vote des conseillers au travers du projet de délibération suivant.

Vu la délibération n°2023-043 du 10 mai 2023 attribuant une subvention à l'ALC,

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € à l'ALC pour accompagner le développement du football féminin,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de cette décision, et notamment l'avenant n°1 à la convention initialement signée avec l'Association Loisirs Culture Longvic en mai 2023.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS